

1914

SOUFFLET Ildephonse

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.	
SOUFFLET	
Prénom	Ildephonse
Grade	Soldat de 2 ^e Classe
Corps	1 ^{er} Régiment d'Artillerie à pied
N ^o Matricule	3636 au Corps. 1 ^{er} Régiment d'Artillerie à pied 504 au Recrutement d'Assevent
Mort pour la France le	6 Sept. 1914 à Maubeuge (Nord) au Fort Leveau
Genre de mort	tué au combat
Disparu	
Né le	19 septembre 1880
à	Montay
Arr ^{me} municipal (p ^r Paris et Lyon), à défaut (rue et N ^o)	Le Cateau (Nord)
Département du Nord	
Jugement rendu le 4 Mars 1921 par le Tribunal de Cambrai	
acte ou jugement transcrit le 25 Mars 1921 Le Cateau (Nord)	
N ^o du registre d'état civil 200-705-1922. (20634)	

Né le 19 septembre 1880 à 02 heures à Montay.

Profession Charron

Domicilié à Le Cateau, 10 rue de la Fontaine à Gros Bouillons.

Fils de Soufflet Ildephonse, cuiseur, 27, ans (O1853).

Et de Cappeliers Catherine, ménagère, 27 ans (O1853).

Domiciliés à Montay

Marié, âgé de 23 ans, le 09 mai 1904 à 11 heures, à Montay.

Avec Herlemont Marthe Marie, sans profession, 22 ans.

Née en 1882

Fille de Herlemont Joseph, boucher, 58 ans (O1846)

Et de Preux Juliette, ménagère, 58 ans, (O1846)

Domiciliés à Montay

Bureau de recrutement d'Assevent (Nord)

Matricule 504 Classe 1900

Grade et corps : Soldat de 2^e classe au 1^{er} Régiment d'Artillerie à Pied, 2^e Bataillon, 2^e section.

Mort pour la France Tué à l'ennemi, disparu le 06 ou 07 septembre 1914, à l'âge de 34 ans, au Fort de Leveau à Feignies (Nord)

Transcription N^o 36 à Le Cateau

Sépulture Nécropole Nationale d'Assevent, tombe individuelle.

Monument aux Morts de Le Cateau

Détail du service Dispensé de service, soutien de famille; Incorporé Soldat de 2^e classe servant le 14

novembre 1901 au 2^e B.A.P; Envoyé dans la disponibilité le 20 septembre 1901; Certificat de bonne conduite accordé; Période d'activité du 09 septembre au 5 octobre 1907 et du 10 au 26 février 1910 au 2^e B.A.P. Rappelé à l'activité le 02 août 1914; Disparu en septembre 1914 à la chute de Maubeuge; Secours payé à Mme Soufflet, rue de la Fontaine à Gros Bouillon à Le Cateau

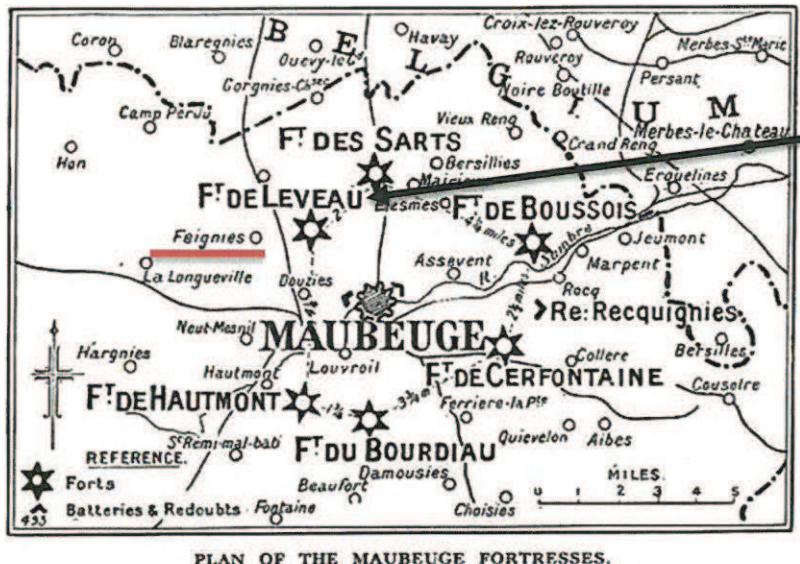
Morphologie: Cheveux châtain ; yeux gris; front haut; nez ordinaire; bouche moyenne; menton rond; visage ovale; taille 1m76; Degré d'instruction générale 3.

N^o 36 Acte de transcription de Décès de SOUFFLET Ildephonse

République Française, au nom du Peuple Français, le Tribunal civil de première instance séant à Cambrai au Palais de Justice de la dite ville à rendre le jugement dont la teneur suit: Jugement: Le tribunal, où en audience publique Monsieur de Kéguelin de Rosières, Juge commis en son rapport, le Ministère public en ses conclusions orales. Après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en premier ressort; Vu la requête de Monsieur le Procureur de la République de Cambrai et l'ordonnance de Monsieur le Président d'autre part; Attendu qu'il résulte des pièces produites et des renseignements fournis par le tribunal que le nommé Soufflet Ildephonse, né à Montay, le dix neuf septembre mil huit cent quatre vingt, de Ildephonse et de Cappelier Catherine, en son vivant charron, marié à Herlemont Marthe Marie, demeurant à Le Cateau, soldat au 1^{er} Régiment d'Artillerie à pied, décédé au Fort Leveau, le six ou sept septembre mil neuf cent quatorze "Mort pour la France". Attendu qu'aucun acte n'a été dressé pour constater son décès et qu'il échet de le déclarer judiciairement. Par ces motifs déclare le décès du sus désigné, en fixe la date au six ou sept septembre mil neuf cent quatorze. Dit que le présent Jugement tiendra lieu d'acte de décès, qu'il sera en conséquence transcrit sur les registres de l'année courante de l'état civil de la commune de Le Cateau et que mention en sera faite sur les registres de l'état civil pour l'année mil neuf cent quatorze, en marge de l'acte le plus voisin de la date du dit décès et à la table alphabétique de la dite année. Ainsi jugé et prononcé le quatre mars mil neuf cent vingt et un en audience publique du Tribunal Civil de Cambrai par Messieurs Dufay juge doyen faisant fonction de Président par suite d'empêchement du titulaire Président, de Kéguelin et Druilhe, juges, en présence de Monsieur Tassin, Substitut, Procureur de la République et assisté de G. Ledieu, commis greffier, signé: Dufay, G. Ledieu. En conséquence le Président de la République Française demande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre les présentes à exécution, au Procureurs généraux et aux Procureurs de la République près les tribunaux de 1^{re} instance d'y tenir la main. A tous Commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi, la minute des Présentes a été signée par Monsieur le Président et le Commis greffier. Pour expédition conforme: le commis greffier Signé: G. Ledieu.

L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le vingt cinq mars mil neuf cent vingt et un, onze heures du matin par Nous Charles Jounieau, Adjoint au maire de la Ville du Cateau, Officier de l'Etat Civil par délégation. Suit la signature de l'adjoint

Localisation du lieu du décès



Feignies: Département du Nord, Arrondissement d'Avesnes sur Helpe, Canton de Bavay.

Le fort de Leveau: Dans le cadre du programme de 1874, le fort de Leveau fait partie des six forts: les Sarts, Boussois, Cerfontaine, le Bourdieu, Hautmont et Leveau, construits en périphérie de Maubeuge pour mettre la ville à l'abri des bombardements. Il se situe à 3250 mètres au nord-ouest de la place et occupe une superficie totale de 8ha et 25a

Morts au même endroit

Le Cateau: Ruffin Ildefonse, **Soufflet Ildefonse;**

Etaient au même régiment

Bazuel: Dehove Henri; **Catillon:** Herlin Adolphe; **Landrecies:** Druenne Charles; **Le Cateau:** Brunois Charles, Caffiaux Emile, Coulon Arthur, Fontaine Alfred, Lesne Victor, Richez Alexandre, Sedrue Benoit, **Soufflet Ildefonse**, Vally Alfred; **Le Pommereuil:** Dubreucq Camille, Loze Fleury;

Historique et combats du 1^{er} Régiment d'Artillerie à Pied 1914

En 1914 Le 1^{er} Régiment d'Artillerie à Pied (R.A.P.) a sept Batteries actives: Portion principale à Dunkerque avec Batteries N° 4-6-7, Boulogne: Batterie N°3, Calais: Batterie N°5, et Fraction de Maubeuge: Batteries N°1 et 2; A la mobilisation, chaque batterie active donne naissance à des batteries de Réserve et Territoriales.

En avril 1914, la réorganisation des R.A.P a réparti certaines batteries des régiments dissous dans ceux subsistants.

A la mobilisation, les R.A.P. multiplient leurs batteries actives en les dédoublant ou même en les détriplant, le personnel d'active se répartissant dans toutes les unités. En principe, les unités dédoublées ont le numéro de la batterie active augmenté de dix. Exemple: la 1^{re} batterie se dédouble en 11^e batterie, si elle se détriple la troisième prend le numéro 11^e bis.

En plus de ces dédoublements, les R.A.P. créent aussi à la mobilisation des batteries Territoriales qui se numérotent à partir de 1 lorsque les R.A.P. ont été touchés par la réorganisation de 1914, l'affaire se complique, car les livrets de mobilisation n'ont pas pu être modifiés dans tous les régiments entre avril et août 1914.

Exemple: La 4^e Batterie du 6^e G.A.P.A a été dissoute le 1^{er} avril 1914 à Philippeville. A la mobilisation, il était prévu de créer une 14^e Batterie par dédoublement, cette batterie devenant opérationnelle au 4^e jour de la mobilisation. Compte-tenu de la dissolution, les personnels prévus pour la 14^e batterie furent désormais rattachés à la 12^e Batterie bis provenant du détriplément de la 2^e Batterie active d'Alger. Les personnels de réserve étaient encore mobilisés à Philippeville mais le noyau actif provenait de la batterie d'Alger, ceci explique que le Goeben fut tout de même canonné grâce à l'initiative du LT Cardot, venu de Sétif dès le 1^{er} jour de la mobilisation et qui réussit à convaincre ses chefs de se préparer sans délai! Voilà un lieutenant qui n'a pas volé son galon de Capitaine un peu plus tard!

On pourrait prendre des exemples identiques dans la plupart des R.A.P., il y en a de plus étonnantes: à la dissolution du 2^e R.A.P., les deux batteries actives du Havre furent ramenées à une seule intégrée au 1^{er} R.A.P. Par contre, les fascicules n'ayant pas été modifiés, les batteries territoriales conservèrent un temps leur ancienne appellation, il y eut ainsi une malheureuse 13^e Batterie Territoriale du 2^e R.A.P. créée au Havre et envoyée à Maubeuge. Son capitaine fut tué en essayant de fuir après la capitulation mais des militaires de cette unité purent rejoindre Dunkerque et seront intégrés à la 54^e Batterie du 1^{er} R.A.P.

De 1914 à 1915, les R.A.P. "gonflent" démesurément par création de batteries lourdes, de position d'artillerie lourde sur voie ferrée (A.L.V.F.) et à grande puissance (A.L.G.P.), etc....
Une nouvelle réorganisation s'impose!

1^{er} mars 1916, les batteries sont renumérotées et regroupées, dans la mesure du possible, suivant une logique qui serait trop longue à décrire.

Il faut donc tenir compte des dates quand on consulte un JMO, sous peine de faire des contresens absolus! En effet, certains JMO continuent d'être rédigés, après la réorganisation, sur le même registre. Il faut donc vérifier la date du 1^{er} mars 1916 pour bien distinguer les changements d'organisation opérés, car il y a eu de multiples scissions d'unités et d'effectifs à cette date.

1^{er} août 1917, les batteries d'A.L.V.F. et d'A.L.G.P. ont quitté les R.A.P. et G.A.P.A. pour être réparties dans des régiments homogènes de la série 70.

1918 En septembre et octobre, les régiments d'artillerie à pied ont connu une ultime réorganisation, les numéros des régiments d'avant guerre disparaissent pour permettre la création des 151^e à 160^e R.A.P. A noter tout de même que des batteries territoriales subsistent jusqu'à l'armistice en gardant leur ancienne appellation: exemple, le 6^e G.A.P.A., dont toutes les unités d'active, dédoublées et détriplées étaient en France depuis septembre 1914, a été dissous en 1917 lors de la création des régiments série 70, mais ses batteries territoriales ont continué à assurer la défense des côtes de l'Algérie jusqu'à la fin de la guerre.

► Maubeuge fut assailli par environ 60 000 Allemands, du 29 août 1914 au 7 septembre 1914, date de la reddition. Parmi les 45000 combattants, dont 3000 blessés, et les 1300 soldats qui payèrent de leur vie la défense de la poche de Maubeuge, les soldats furent internés, jusqu'en décembre 1918, janvier 1919, dans les camps allemands de : Chemnitz, Seltau, Hamborn, Minden, Grüneberg, Seeste, Uretz, Eichstalt, Dulmen, Gelsenkirchen, Bernig, Zebst, et Altenessen.

JMO du 1^{er} RAP

Pas d'information disponible pour cette date



Sources: Ministère de la Défense @ mémoire des hommes; Archives militaires du Nord; Historique des Régiments @chtmiste.com; Mairie de Le Cateau; Mairie de Montay; Musée du Fort de Leveau à Feignies; Cartographie IGN-Géoportail; Photo du fort: Gallica

